



ACTION SOCIALE ET INSERTION

MISSIONS

- Participer à la mise en œuvre de la politique sociale de la commune
- Assurer la gestion, l'animation et la participation aux différents dispositifs d'aides légales et facultatives (commission permanente, Allocation Municipale Logement, accès à l'épicerie sociale...)
- Développer des actions recherchant l'autonomie et la participation des bénéficiaires
- Accompagner les personnes sans domicile stable et sans abri
- Accompagner les allocataires du RSA
- Développer le dispositif PassVers

LES CHIFFRES

- 26 demandes de chèque multi-services contre 28 en 2023
- 39 dossiers étudiés en commission permanente contre 25 en 2023
- 5 Commissions de Prévention des Impayés de Loyers (CPIL) avec 86 études de dossiers, 8 bailleurs représentés (92 dossiers en 2023). 42 ménages ont reçu une proposition de rendez vous du SST et 30 du service social du bailleur
- 10 réunions Commission Locale d'Insertion Jeunes : 43 dossiers étudiés contre 29 en 2023

FAITS MARQUANTS

Installation de l'Observatoire de la précarité

- Produire des connaissances et des analyses partagées, quantitatives et qualitatives, sur les évolutions de la précarité à l'échelle de la ville.
- Rassembler, coordonner et mettre en perspective les données statistiques.
- Percevoir les phénomènes émergents ou cumulatifs susceptibles de frapper certaines populations ou certains territoires de la ville.

Le Service en faveur du personnel s'étoffe.

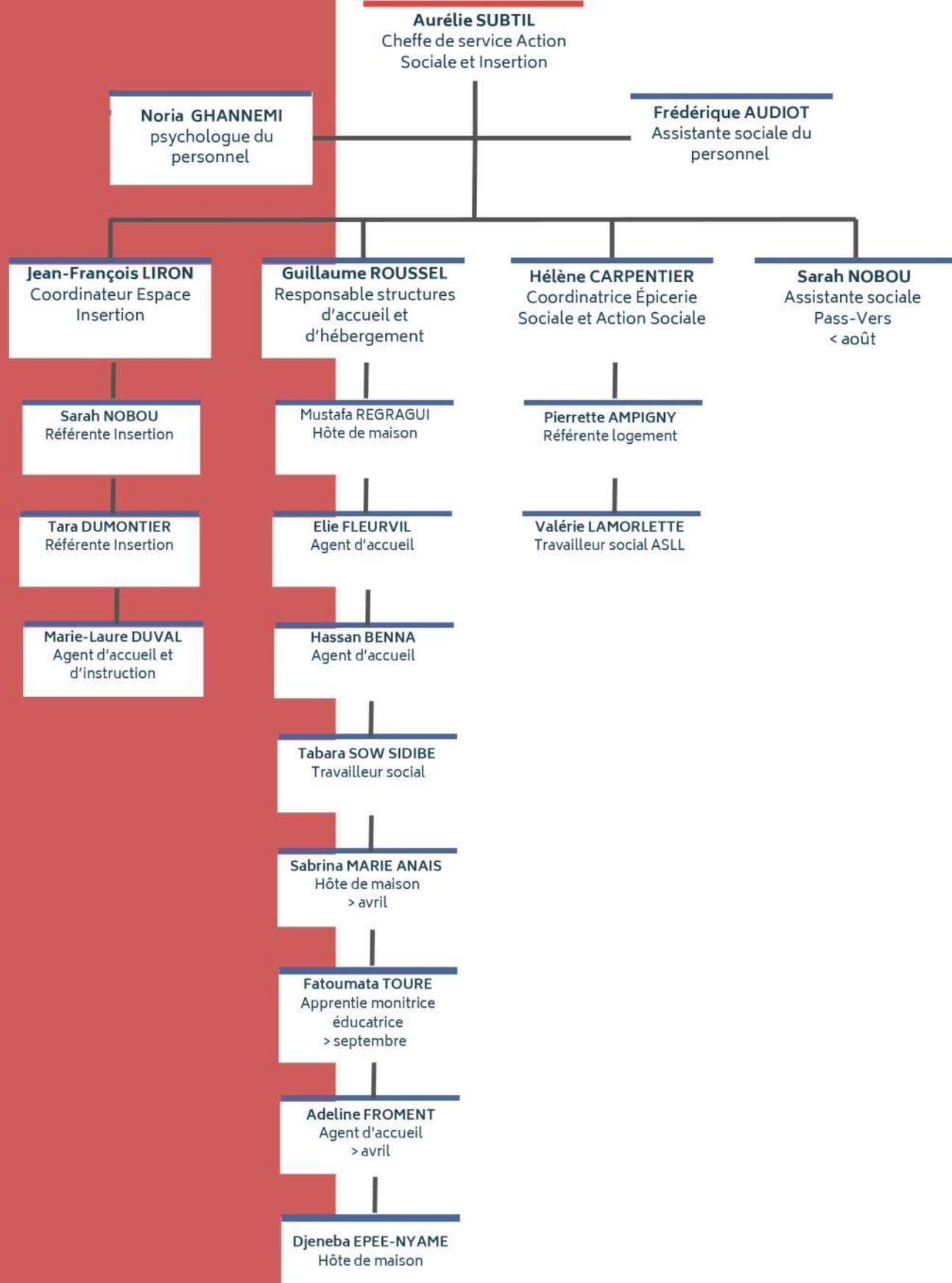
Le PassVers est désormais un dispositif pérenne.

PERSPECTIVES

- Adapter les modalités d'accueil et prestations proposées au public accueilli à l'accueil de jour La Boussole.
- Adapter l'accompagnement des allocataires du RSA aux obligations définies par la loi du plein emploi.
- Faire évoluer la cellule d'alerte, instance du CLSM vers une instance de prévention et de suivi des situations complexes.



ORGANIGRAMME





ÉPICERIE SOCIALE L'INTERVALLE

OBJECTIFS DE L'ÉPICERIE "ZÉRO RESSOURCE"

Le CCAS verse à la famille en numéraire la somme équivalente aux 10% restants à sa charge dans l'attente du versement des prestations.

AXES DE TRAVAIL

- Répondre aux besoins alimentaires.
- Mettre en place un accompagnement spécialisé pour responsabiliser le public.
- Lutter contre l'isolement des personnes et familles en difficultés.
- Faire le lien avec les partenaires et encourager une dynamique d'insertion sociale.

PARTENAIRES

Le Comité Départemental contre les Maladies Respiratoires (CDMR) est une association loi 1901 qui a pour mission « d'apporter son concours à l'organisation et au développement de la lutte contre les maladies respiratoires.



LE SAVIEZ-VOUS?

L'Intervalle est une épicerie, où les rueillois en situation de précarité peuvent faire leurs courses et régler 10% des achats réalisés. Accompagnés par un bénévole de la Croix Rouge Française, ils choisissent leurs denrées alimentaires et leurs produits d'hygiène.

La coordinatrice propose un accompagnement spécialisé.

L'Intervalle, c'est deux dispositifs, l'épicerie sociale "classique" et l'épicerie sociale "zéro ressource", afin de répondre aux difficultés rencontrées par les rueillois.

QUELQUES CHIFFRES

- 138 ménages aidés soit 331 personnes dans le cadre de l'épicerie sociale "classique" contre 121 en 2023
- 19 ménages aidés soit 30 personnes dans le cadre de l'épicerie "zéro ressources" contre 7 en 2023
- 1527 passages recensés sur l'année 2024, toutes demandes d'épiceries confondues
- 14.56 tonnes de produits alimentaires, d'hygiène et d'entretiens collectés

PREVENTION TABAC

Créée en 2009,

22 permanences ont été effectuées en 2024 et en 2023 au sein de l'Intervalle.

155 personnes ont été vues en entretien (47 hommes et 108 femmes).

36 personnes étaient dans une démarche d'arrêt ou de diminution du tabac.

7 personnes déclaraient avoir arrêté de fumer depuis plus de 7 jours.

7 personnes ont reçu un kit « starter » de substituts nicotiques.





ACCOMPAGNEMENT SOCIAL LIÉ AU LOGEMENT (ASLL)

LES OBJECTIFS

Dans le cadre de l'ACCES :
améliorer les conditions d'accès au logement ou relogement par l'ouverture des droits et la connaissance de l'environnement

Dans le cadre du MAINTIEN :
aider les ménages à se maintenir dans leur lieu d'habitation (reprise régulière du paiement du loyer, plan d'apurement de la dette et régulariser leurs droits.

- Développer des actions visant à l'accès et au maintien.
- Renforcer la coopération avec les bailleurs.
- Développer des interventions de proximité.

QUI PEUT FAIRE LA DEMANDE ?

- Dans le cadre de l'ACCES : la personne elle-même, seule ou aidée d'une association, d'un service social, du travailleur social de son bailleur.
- Dans le cadre du MAINTIEN : un travailleur social d'une institution, des associations et organismes œuvrant dans le champ de l'insertion et l'accompagnement des personnes défavorisées.

C'EST QUOI L'ASLL ?

Un accompagnement social destiné à soutenir un ménage présentant des difficultés liées au logement :

- pour accéder au logement,
- pour élaborer le projet de relogement ,
- pour le maintien dans les lieux dans le cadre d'impayés de loyer.
- C'est une mesure du dispositif départemental du Fonds de Solidarité pour le logement.
- C'est un accompagnement où l'adhésion préalable de la personne est indispensable.
- C'est un accompagnement contractualisé entre la personne, le travailleur social ASLL et le département.

LE PUBLIC CONCERNE

- Locataire du parc public et du parc privé (accès ou maintien).
- Accédant à un premier logement autonome dans le 92 ou sortant de structures, de locations meublées ou de logements non décents (accès).

MISE EN PLACE D'UN ASLL

- Les demandes de mesures d'ASLL sont validées par une commission départementale et mises en œuvre par un travailleur social du CCAS.
- L'accompagnement peut durer jusqu'à 24 mois dans le cadre du Maintien et 6 mois dans le cadre de l'Accès.

ACTIVITE 2024 EN CHIFFRE

- 40 ménages ont bénéficié d'une mesure d'ASLL.
- 90% des mesures concernent le maintien.
- 37.5 % des ménages sont orientés par le service social départemental, 22.5 % par le CCAS et 12.5% par le service social des bailleur.
- 84 % des ménages sont logés dans le parc social.
- 40 % des ménages accompagnés ont pour revenu principal un salaire d'activité, 15% perçoivent une allocation chômage, 12.5% le RSA.



L'ACCOMPAGNEMENT DU PERSONNEL COMMUNAL

UN ACCOMPAGNEMENT DU PERSONNEL BIEN REPERE

Son inscription au sein du pôle solidarité permet aux agents communaux de solliciter et de se présenter aux entretiens en toute discrétion.

accompagnement psychologique :

- 74 entretiens réalisés
- 25 agents accompagnés
- temps moyen d'accompagnement 3 rendez-vous
- 28% des agents orientés par l'assistante sociale du personnel
- 20% des agents ont bénéficié d'un suivi en commun assistante sociale/psychologue.

accompagnement social :

- 250 agents ont été reçus contre 232 en 2023



FAITS MARQUANTS

Tous les agents communaux peuvent de nouveau bénéficier d'un accompagnement psychologique. Soumise au secret professionnel, la psychologue reçoit les agents qui souhaitent être soutenus sur le plan psychologique suite à une difficulté ou à une souffrance personnelle ou professionnelle. Accompagné sur plusieurs séances, l'agent est soutenu dans une période difficile et orienté vers des structures d'accompagnement spécifique, vers un travail thérapeutique...

LES ACTIONS MENÉES ENVERS LES AGENTS

L'assistante sociale et la psychologue sont bien repérées par les agents, les chefs de service et les directeurs. Leurs missions s'articulent autour de l'accueil et de l'accompagnement des agents municipaux sur toutes les problématiques sociales et professionnelles afin de maintenir ou de favoriser le retour à l'emploi dans des conditions satisfaisantes tant pour l'agent que pour la collectivité.

BILAN DES ACCOMPAGNEMENTS

44% des agents ont sollicité un accompagnement pour une problématique professionnelle : passage à la retraite anxiogène, désir de mobilité interne ou externe, relations professionnelles complexes. 56 % des agents ont consulté pour une problématique personnelle.

PERSPECTIVES

Le développement d'actions d'intérêt collectif permettra de proposer aux agents de nouveaux dispositifs et supports en réponse aux problématiques rencontrées dans la continuité de l'accompagnement individuel.



LE PASSVERS

LES OBJECTIFS

- Coconstruire un projet de vie.
- Replacer la personne dans un processus de droit commun.
- Favoriser un changement de pratiques pour les professionnels du champ du médico social.
- Changer le regard et aller vers la déstigmatisation et le rétablissement.

QUELQUES CHIFFRES

- 13 personnes inscrites dans le dispositif
- 6 personnes en liste d'attente
- 1 point hebdomadaire avec la psychologue pour échanger autour des situations
- 2 rencontres entre le PassVers de Versailles et de Rueil-Malmaison



C'EST QUOI LE PASSVERS

Le Parcours d'Accompagnement Socio Sanitaire vers le Rétablissement (PASSVERS) est devenu un dispositif pérenne au vu des effets bénéfiques mesurés sur l'évolution des personnes accompagnées par le dispositif (diminution du nombre d'hospitalisations, évolution sur le traitement médicamenteux, du bien-être de la personne, de sa confiance, de ses relations avec sa famille).

L'ACTION EN 2024

L'accompagnement global repose sur un binôme travailleur social du CCAS et infirmier de la MGEN. Ce double regard et cette double compétence permettent d'accompagner la personne vers la réalisation d'un projet qu'elle a choisi.

Depuis juin 2023, les modalités d'accompagnement ont été adaptées, sans perdre l'essence du projet, en fonction des évolutions de mouvements des personnels des deux institutions.

PERSPECTIVES

La pérennité du dispositif permet :

- l'installation d'une nouvelle équipe,
- la construction de nouvelles modalités de fonctionnements (instance de présentation des situations, appui technique),
- l'articulation entre les différents dispositifs de réhabilitation existants,

Cette dynamique devrait permettre de proposer de nouvelles entrées dans le dispositif et de stabiliser les professionnels inscrits au sein du Passvers.





ESPACE INSERTION

LES CHIFFRES EN 2023

- **2040** personnes accueillies
- **46** instructions de demande de RSA
- **244** demandes d'instruction en dématérialisées
- **66** allocataires ont retrouvé un emploi soit **51%** de la file active des référents
- **13** Informations collectives organisées avec une participation de **92** allocataires sur **169** convoqués
- **241** contrats d'engagements réciproques signés dont **75** 1er contrats et **166** renouvellements
- **1 388** rendez-vous d'accompagnements contre en 1467 en 2023
- **10** séances d'EPDT, avec **143** situations présentées dont, **75** sanctions, **50** réorientations et **18** études de parcours

L'ÉQUIPE, SES MISSIONS

En partenariat étroit avec la direction des Solidarités départementale, l'Espace Insertion identifie et profile les nouveaux allocataires du RSA résidant sur la commune. Ces derniers en fonction de leur situation sociale et professionnelle sont orientés vers le SST6, l'espace insertion ou France Travail.

L'espace insertion propose aux allocataires de type 2 un accompagnement socio-professionnel personnalisé.

COCONSTRUCTION D'UN PARCOURS

Les référents coconstruisent, avec les allocataires accompagnés, un projet de retour ou d'accès à l'emploi. Le parcours proposé permet d'identifier les compétences, de lever les freins, de retrouver la confiance en soi, étapes nécessaires pour permettre une insertion durable au niveau de l'emploi. Le contrat d'engagement réciproque (CER) est l'outil pivot d'engagement pour l'allocataire et l'institution :

162 orientations réalisées vers le Plan Départemental Insertion,

7 allocataires ont participé aux ateliers de l'association Joséphine qui travaille la confiance, la valorisation et le tissage des liens,

9 allocataires ont pu découvrir et expérimenter des métiers via le support de la réalité virtuelle avec l'association Jexplore,

6 allocataires ont bénéficié d'un atelier sur le BPJEPS les Métiers du sport organisé par l'IFSVB et le comité de Volley du département des Hauts de Seine,

16 allocataires ont pu découvrir les métiers du soin en participant à une action portée par l'agence Autonomy.

L'espace Insertion a également participé à l'organisation et à l'animation des 2 semaines "Réussir Sans Attendre" avec France Travail.



LA BOUSSOLE, ACCUEIL DE JOUR

L'ACCUEIL DE JOUR

L'accueil de jour est un espace permettant d'accueillir pendant les horaires d'ouverture toute personne qui le souhaite. Aucun critère d'admission en dehors de l'absence de comportement violent, incompatible avec la vie en collectivité n'est demandé. L'accueil de jour est un lieu de sociabilité, d'échange et d'abri dans la journée, où il est essentiel de recréer du lien social.



La Boussole domicilie de droit les personnes qui ont un lien avec la commune de Rueil-Malmaison :

- 49.3 % un lien résidentiel avec la ville,
- 4.9 % lien parental,
- 6.6 % un lien familial,
- 16.18 % un lien professionnel,
- 13.18 % un suivi médico-social .

SON QUOTIDIEN

L'accueil de jour a accueilli cette année 779 personnes soit 6535 passages.

Chaque jour, l'équipe mesure en quoi la structure est bien un dispositif de lutte contre l'exclusion et la grande pauvreté. La structure s'adresse à des personnes en errance qui rencontrent des difficultés à s'adapter aux contraintes institutionnelles. Elle permet à chacun de trouver une réponse à des besoins vitaux et de se saisir progressivement des accompagnements proposés.

Cette dynamique se crée grâce aux liens tissés entre les accueillis et les professionnels de la structure.

1018 petits déjeuners et 937 déjeuners ont été servis. Ces temps de repas, de prise de collations et de boissons chaudes ou fraîches favorisent les échanges entre les accueillis et les professionnels.

880 douches ont été prises et 506 tournées de machine à laver ont été réalisées. Ces deux prestations permettent aux accueillis de conserver leur intégrité et dignité.

427 personnes ont bénéficié d'une domiciliation contre 481 en 2023, soit 241 domiciliés actifs et 186 ayant droits. 144 domiciliations relèvent d'une première demande et 97 de renouvellements.

Concernant les domiciliés actifs, 43.9% sont des femmes et 56.01 % des hommes. 44.8 % sont des hommes isolés, 22.8 % des femmes isolées, 22.8% des femmes isolées avec enfants et et 14.1% des couples avec enfants.

Les tranches d'âge les plus représentées sont les 35-39 ans (17.8%) et les 45 -49 ans (15.7%).

La domiciliation est un droit qui permet aux personnes sans domicile stable de disposer d'un justificatif de domicile et d'une adresse pour recevoir son courrier. Cette démarche est cruciale dans la lutte contre le non recours aux droits.

La domiciliation représente 2565 passages à l'accueil de jour. 5438 courriers ont été enregistrés (+33%) et 5173 courriers distribués.

La domiciliation est accordée pour une année, une fin peut être mise avant l'expiration de la date. 233 radiations ont été réalisées, dont 94 pour non manifestation de la personne domiciliée pendant plus de 3 mois consécutifs.



LES CENTRES D'HEBERGEMENT D'URGENCE

LE CENTRE D'HEBERGEMENT D'URGENCE

Le centre d'hébergement d'urgence (CHU) est une structure d'hébergement temporaire qui propose une mise à l'abri pour des personnes en situation d'exclusion, de précarité, vivant à la rue ou isolées.

LA BOUSSOLE

Les hommes sont accueillis à la Boussole de 20h à 8h et ont la possibilité de prendre collectivement leur diner et petit-déjeuner au sein de la structure.

L'hébergement par chambre de deux ou de trois personnes leur permet de bénéficier de commodités (douches, sanitaires, machine à laver). Accompagnés par l'hôte de maison, ils prennent en charge l'entretien de leur chambre.

Les repas sont réalisés par l'hôte de maison et partagés.

L'APPART

Les femmes sont accueillies dans un appartement en colocation. Les mères bénéficient d'une chambre individuelle avec leur enfant. Les femmes partagent des chambres de trois. La cuisine, le salon et les sanitaires sont des parties communes. L'entretien de l'appart est assumé par les hébergées.

SES ACCUEILS

La Boussole a accueilli 17 hommes dont 4 ont quitté la structure pour intégrer un centre d'hébergement social, 5 à leur demande pour une solution personnelle.

La durée moyenne de prise en charge est de 255 jours, soit 8 mois avec un taux de rotation annuel de 59 %.

L'Appart a accueilli 21 femmes et 5 enfants. 1 femme a quitté la structure dans le cadre d'un relogement, 1 pour intégrer une structure médicalisée, 1 pour une résidence sociale, 1 pour une structure d'insertion, 4 ont trouvé une solution personnelle.

La durée moyenne de prise en charge est de 267 jours, soit 9 mois avec un taux de rotation annuel de 57 %.

SES CVS

Un conseil de vie sociale est organisé deux fois par an au sein de chacune des structures. Cet outils permet aux résidents de s'exprimer, de partager leurs expériences et de contribuer à l'amélioration du cadre de vie collectif. Grâce à cet espace d'échange, les équipes peuvent adapter leurs pratiques et mieux répondre aux besoins des personnes accueillies.

SA CONVIVIALITE

A l'occasion des fêtes de fin d'année, les résidentes de l'Appart ont proposé de confectionner un repas traditionnel de fête et des plats traditionnels des pays d'origine de chacune.

Ainsi le bissap a accompagné les toast de fois gras et de saumon, le mafé la dinde et la bûche glacée les beignets.

Ce temps de partage en dehors du quotidien de la structure a permis à chacune de se rapprocher, de découvrir de nouvelles saveurs et de créer des liens. Les rires et les conversations animées ont rempli la salle, créant une ambiance chaleureuse et amicale. Les enfants ont partagé des jeux et ont apprécié les plats proposés.

Ce moment festif a permis d'apaiser certaines tensions existantes entre les hébergées et de construire de nouveaux projets.